

FRANCAISE
 DEPARTEMENT
 du
 FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-COULITZ

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE.....: 11
 PRESENTS: 10
 PROCURATIONS.....: 00
 ABSENTS EXCUSES: 01
 ABSENTS NON EXCUSES: 00

LA CONVOCATION :

Le 21 janvier 2022

Affiché le 21 janvier 2022

DATE DE PUBLICATION :

1^{er} février 2022

SEANCE DU : 28 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SALAÛN, Maire.

PRÉSENTS : Gilles SALAÛN, Régis FLOC'H, Caroline GUERVENO, Isabelle HUAULT, Dominique TOSTEN, Anne-Françoise GOULARD, Jean-Yves HÉLIËS, Dominique DE DECKER, Audrey NICOLAS.

ABSENTS : Alan GUERVENO

PARTICIPE : néant

Dominique TOSTEN a été nommé secrétaire.

DELIBERATION 20220128-01
 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION D'ETAT
 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu l'article 32 de la loi n°2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011,

Vu les articles L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du CGCT,

Vu la circulaire ministérielle NOR/INTB1240718C du 17 décembre 2012,

Vu la circulaire préfectorale DETR,

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de réhabilitation d'une ancienne grange, sise lieu-dit Kerilis, en salle polyvalente avec création d'une extension ou d'un bâtiment, ayant pour finalité d'accueillir environ 80 personnes, et dont le coût prévisionnel s'élève à 842 000 € HT, susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
- autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès de tout autre organisme.



POUR COPIE CONFORME,
 Le Maire, Gilles SALAÛN